

Séances ordinaires de février 1942

Le 1^{er} On a voté une quarante-deuxième le quinze ~~septembre~~ ^{mardi} à trois heures le Conseil Municipal de la Commune de Combiers. Arrivent Combes et ses vœux au lieu ord. de ses séances. Sans la présence de M. Decoin. Mairie, pour la séance ordinaire.

Présent: M.M. Mezière - Chaumont - Campat - Allery - Fardesseau - Joseph et Decoin, président.

Absent: M.M. Dubois, Laffart, Banderas -

Admission Médical gratuite -

M^{lle} Jeanne Maureguy est admise pour les couches prochaines -

Admission aux femmes en couches et pousin d'allaitement -

M^{lle} Jeanne Maureguy est admise -

Rémunération des Chambres des Médecins: - sont désignés M. Bazot et Martey -

- Électeur agréé: M. Campat est désigné.

Dépense pabbéri - engin incendiaire: M. le Maire lit son Circulaire de M. le Préfet de la H^e Vienne indiquant les caractéristiques du nouvel engin incendiaire lancé par Paris, et les mesures à prendre à cet effet -

Produit des Truies pour 1939 = 84⁺ pour 1940 = 147⁺

pour 1941: 61⁺ Total = 292⁺

M. Decoin versera cette somme entre les mains du Receveur Municipal -

Paiement des Assurances Vieilles (en raison du décès de M.

Mezière Emile, agent receveur) -

Le Conseil vote une somme de trois cents francs pour régulariser la situation de la Com^m Vieilles de la Société Patrimoine -

Traitement du secrétaire de Mairie -

M. le Maire lit au conseil la demande d'augmentation présentée par le Secrétaire de la Mairie - Après délibération et consultation du nouveau barème du Secrétaire de Mairie, et le Maire et le Conseil Mun^l à l'unanimité fixent à 3500⁺ par an le traitement du Secrétaire de la Mairie, à partir du 1^{er} janvier 1942.

Indemnités au Maire et à l'adjoint pour frais de fonctions -

Le Conseil examine les demandes présentées par M. Decoin Mairie et par M. Joseph Allery, faisant fonctions d'adjoint en zone libre, en vue d'obtenir une indemnité de frais de fonctions. Après délibération et consultation du nouveau barème arrêté avec M. Mezière, par M. le Préfet de la Charente; le Conseil Mun^l à l'unanimité fixe à 2400⁺.

par an, l'indemnité du maire et à 600^f par an
l'indemnité de l'adjoint -

Frais de Mission (remboursement) -

A l'unanimité le Conseil vote la somme de
1100^f destinée à rembourser ^(le cas échéant) au Maire ou à son
représentant les frais de Mission occasionnés par les
déplacements obligatoires qu'il doit effectuer pour les
affaires communales, sur convocations du Préfet ou du
Jum. Préfet par exemple.

Le barème fixant à 110^f la journée d'absence complète
(soit 2 repas à prendre au dehors avec dimanche), cette somme
de 1100^f est suffisante pour 10 journées d'absence complète.

Augmentation des primes d'Assurances Communales.

Le Conseil Municipal, Considérant qu'il y a lieu d'aug-
menter les primes d'Assurances Com^males pour les mettre en rapport
avec le coût de la vie, Vote à l'unanimité les
Primes suivantes à titre de primes :

Budget - Chap. I - art 12 = Assurance des employés Communaux Contre
les accidents du travail = 200^f -

art 13 = Assurance responsabilité Civile : 200^f.

Chap VIII - art 7 = Assurance des bâtiments Communaux Contre
l'incendie = 300^f -

Vote du budget primitif pour 1942 -

A l'unanimité le Conseil vote les sommes pro-
posées par M^r le Maire et M^r le Receveur -
(voir le budget) -

Vote de Centimes extraordinaires :

Le Conseil,
Vu le budget proposé pour l'exercice 1942, Considé-
rant que les dépenses ar^dées s'élevaient à la somme de : 32.530^f
tandis que les recettes M^r s'élevaient qu'à : 27.775^f
Il en résulte une insuffisance de ressources de : 4.755^f.

Vote pour l'exercice 1942 une impa^rité extraordinaire
de 103 centimes additionnés au principal des 3 contributions
directes -

Fait et délibéré le jour mois et an susdits ont signé
au registre tous les membres présents -

Maxime
Houssier

Campuz
H. Campuz

Cardanica
E. Fournier

Maire
H. Campuz